

Loi sur l'habitation

Si vous me le permettez, je voudrais maintenant faire une digression—j'ignore s'il s'agit de la question de privilège ou non. Je sais que certains députés ont l'habitude de citer parfois certains journaux. Dans le numéro du *Globe and Mail* de ce matin, j'ai lu un éditorial qui commence très gentiment par les mots suivants «Hi, there...» Puis il s'attaque à deux membres de la Chambre et c'est tout à son honneur. Mais voici le passage qu'on trouve à la fin de l'article:

Néanmoins, cette réduction d'une législature au gouvernement minoritaire à son plus bas détracteur commun...

Je crois comprendre que c'est une façon très insultante de dire «dénominateur»...

... est étonnamment fortuite dans une Chambre où les estropiés, les boiteux et les faibles fiévreux se sont dernièrement entraînés.

Je suis parfaitement capable de me défendre et il en va de même de la plupart des députés, mais lorsqu'il s'agit de telles paroles, je songe à deux députés exceptionnels, dont le ministre des Affaires des anciens combattants qui, malgré un handicap, est devenu un député de première classe et un excellent serviteur de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Darling: L'autre est le député de St. Catharines (M. Morgan) qui est aussi un député exceptionnel bien qu'il soit presque aveugle.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Ces députés méritent certainement beaucoup plus d'estime que ceux d'entre nous qui sommes relativement en bonne santé. A mon avis, il faudrait tirer les oreilles à un certain petit malin du *Globe and Mail*. Il a peut-être les reins solides mais je pense qu'il est très faible d'esprit. Nombre de ces gens croient avoir réponse à tout—que les principaux représentants du gouvernement et de l'opposition sont ignorants par comparaison. Je connais bien le dicton: Si tu ne peux tolérer la chaleur, sors de la cuisine, mais je suis ici et j'aime la chaleur. Cet article n'est pas signé—il a probablement été rédigé par quelque blanc-bec, mais quand on profère ce genre d'accusation, j'estime qu'il est temps qu'un député prenne la défense des collègues visés et dise leur fait à ces plumitifs.

Il y a un autre secteur dont j'aimerais parler. Il englobe toute la question du contrôle des lotissements et des longs retards à approuver certains terrains pour la construction. Un cultivateur, maintenant à la retraite, m'a dit en termes très énergiques, c'est le moins que je puisse dire car je ne saurais répéter ici les mots exacts qu'il a employés—que le gouvernement l'avait chassé de sa ferme. Il voulait se garder une acre de terrain pour y construire une petite maison moderne. Il aurait ensuite remis sa ferme à son fils qui aurait continué de l'exploiter. Son intention c'était d'aider son fils et, probablement, d'élever lui-même quelques poulets. Bien, il ne réussit pas à obtenir la permission de se construire une maison et il dut donc vendre sa ferme à quelqu'un de la ville qui la paya un prix raisonnable, je suppose. Le point important, toutefois, c'est que la ferme ne produit plus et que les bâtiments tombent en ruine. C'est là rétrograder, à mon avis.

Je connais bien les pouvoirs qu'ont les offices provinciaux de planification de décider de l'emplacement des constructions. Mais, dans ce cas-ci, la ferme se trouvait à proximité d'une route ouverte à longueur d'année. Aucun nouveau service n'était à ajouter et l'autobus des écoliers passant déjà devant le terrain choisi par le cultivateur. Voici quelles en furent les conséquences: le canton en

[M. Darling.]

question perdit certain montant d'impôt foncier et l'agriculteur déménagea à la ville où il lui fallut presque tout le produit de la vente de sa ferme pour s'acheter une maison dans laquelle il ne se sent pas aussi heureux et probablement pas en aussi bonne santé non plus.

Je connais une foule d'autres cas comme celui-ci, des cas d'agriculteurs qui voulaient se réserver une parcelle de leurs fermes afin d'y construire une maison pour leurs années de retraite. Cette histoire s'est maintes fois répétée dans la province d'Ontario. Il eût été possible de construire des maisons sur ces terrains sans qu'il fût le moindre nécessaire d'ajouter des services. Aucune nouvelle canalisation d'égout ou d'eau n'aurait été requise puisque les terrains choisis se trouvaient naturellement en bordure de routes existantes. Je ne crois pas que ces agriculteurs aient eu l'intention d'élever une deuxième famille mais, de toute façon, les autobus scolaires auraient passé devant leurs portes.

On reconnaît, je crois, que le gouvernement fédéral a comme rôle explicite dans le domaine du logement de veiller à ce que tous les Canadiens soient logés convenablement, dans des localités viables, à des prix qu'ils peuvent se permettre. Certes, c'est beaucoup exiger. C'est dire qu'au niveau fédéral, du moins, et seulement partiellement par l'entremise de programmes à frais partagés, les efforts doivent se concentrer sur les besoins des familles à faible revenu. C'est dire qu'il faut activer les recherches et trouver de nouvelles méthodes de construction moins coûteuses. C'est dire qu'il faut aider les moins bien partagés d'entre nous à moderniser leurs maisons et leurs collectivités. Entre autres, c'est dire qu'Ottawa, au besoin, subventionnera directement le revenu, en rapport avec le logement, ajoutant ainsi un nouvel instrument à ses programmes d'appoint.

A titre d'exemple des économies qu'on pourrait réaliser en appliquant d'autres techniques de construction: les petites maisons pourraient coûter \$2,000 de moins si l'on supprimait le sous-sol et si on les construisait directement sur une simple dalle de béton. Le code du bâtiment stipule présentement que tout le bois utilisé dans la construction domiciliaire doit être marqué. C'est injuste envers nos petites scieries qui ne peuvent fournir du bois marqué. Leur bois est cependant classé et il est aussi bon que les matériaux marqués, parfois meilleur. L'adoucissement de cette règle pourrait entraîner une économie d'au moins \$200 par maison; le montant exact dépendrait bien entendu de la quantité utilisée. Cette fichue marque coûte \$20 de plus le mille. Pour certaines applications, on pourrait utiliser du contreplaqué de seconde qualité qu'on peut parfois se procurer à moitié prix. Ici encore, l'économie dépendrait bien entendu de la quantité utilisée. Permettez-moi de signaler que dans un grand nombre des maisons construites dans nos petites localités, on utilise beaucoup le contreplaqué pour les travaux de finition de préférence au gyproc ou au plâtre.

Je demande que les régions rurales du Canada aient leur place au soleil. C'est dans ces régions qu'il faudrait tenter de construire plus de maisons et développer davantage l'industrie. Si on leur permet le moindre d'exercer leur choix, je suis convaincu que les gens font passer la qualité de la vie avant le gain économique. Ils ne seraient pas que trop heureux d'aller vivre dans les régions rurales ou d'y rester, à condition d'y gagner leur vie convenablement.